



UNIONE EUROPEA



REPUBBLICA ITALIANA



REGIONE AUTÒNOMA DE SARDIGNA  
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA

# Château de Monreale

Patrimonio culturale  
**SARDEGNA** Virtual Archaeology



## ■ L'enchâtellement

Le terme enchâtellement désigne un phénomène typique du Moyen-Âge, en particulier du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, qui a déterminé, en Europe occidentale, la naissance de châteaux conçus comme des résidences féodales et des sites ou des villages fortifiés<sup>1</sup>.

Les premiers châteaux bâtis au IX<sup>e</sup> siècle étaient de simples constructions fortifiées en bois, dont le seul objectif était la défense, tandis qu'à la fin du X<sup>e</sup> siècle, on commença à utiliser des matériaux plus résistants comme la pierre et les briques pour mieux les adapter à la fonction de contrôle du territoire<sup>2</sup>.

Il existe en Sardaigne différents types de châteaux du Moyen-Âge, vu leur longue période de construction. Ces forteresses sont essentiellement situées sur les hauts reliefs, pour défendre de façon efficace les voies de communication et les régions importantes du point de vue économique. Certaines de ces structures datent des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles, durant les phases de la domination byzantine, et furent reconstruites ou restructurées à l'époque des Judicats<sup>3</sup>.

Enfin, l'arrivée des Pisans et des Aragonais entre le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle détermina le début d'une nouvelle phase de construction (fig. 1).

---

<sup>1</sup> FARRIS 2003, p. 17-26.

<sup>2</sup> FOIS 2012, p. 13-19.

<sup>3</sup> La construction de châteaux au cours de la première période des Judicats n'était liée à aucune fonction de peuplement et elle n'altérait pas la structure du village, cf. SODDU 2013, p. 16.



siècle)<sup>4</sup> ; les châteaux « coloniaux » (bâties par les Pisans et par les Génois au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle). Cette classification ainsi que l'aspect chronologique révèlent également différentes techniques de construction des sites fortifiés ainsi que leur rapport avec les villages.

Le premier groupe de fortifications est marqué par la régularité de la construction et non de celle du plan, par leur position perchée sur des collines inaccessibles, par l'éloignement des voies de communication et par l'absence d'un village directement associé<sup>5</sup>. Il s'agit donc de châteaux du début du Moyen-Âge, construits par les Juges, parfois sur des structures byzantines, pour affirmer leur souveraineté sur le territoire.

Le château de Monreale, construit entre 1206 et 1275-1276<sup>6</sup> est un château « autochtone », bien qu'il date du XIII<sup>e</sup> siècle, par les juges d'Arborée pour défendre la frontière méridionale du royaume (fig. 2).

Le second groupe de châteaux, bâti par les Pisans dans le but de consolider leur domination, remonte au XIII<sup>e</sup> siècle. Ceux-ci se présentent généralement comme des structures à plan régulier, caractérisées par la présence d'un donjon de forme quadrangulaire et par la qualité du mur d'enceinte, laissant supposer l'existence d'un projet préétabli. On les distingue parfaitement des châteaux « antiques » (jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle), et des châteaux postérieurs à la période aragonaise.

C'est à ce deuxième groupe qu'appartient le château « della Fava » de Posada<sup>7</sup>, probablement construit au début du XIII<sup>e</sup> siècle à la demande des Juges de la famille pisane des Visconti, qui lièrent leur destin au cours de cette phase historique aux intérêts de la Sardaigne et en particulier de la Gallura (fig. 3)<sup>8</sup>.

---

<sup>4</sup> POISSON 1989, p. 192-193.

<sup>5</sup> Le château Medusa d'Asuni et le château Erculento, sur le Mont Arcuentu en sont deux exemples ; cf. POISSON 1989, p. 192.

<sup>6</sup> Le château n'est pas mentionné sur le document qui atteste l'accord stipulé en 1206 entre les Juges de Cagliari et d'Arborée pour corriger les limites territoriales respectives (cf. SOLMI 1908, p. 193-212) ; en revanche une épigraphe retrouvée en 1995 dans le donjon, indiquant l'année 1276, atteste les travaux réalisés par le *magister* chargé de la construction (ou de la restauration) du bâtiment (cf. SPANU 2003, p. 915-929).

<sup>7</sup> POISSON 1990, p. 354.

<sup>8</sup> FLORIS 2008, p. 258.



**Fig. 2** - Le château de Monreale (photo de R. Bordicchia).

En Sardaigne, les châteaux ont sans doute joué un rôle important dans les transferts des villages, en particulier pendant le haut Moyen-Âge, lorsqu'en raison de dangers externes, comme la menace arabe, les sites côtiers migrèrent vers des sites mieux protégés et fortifiés. Toutefois, le système de concentration de la population dans les structures fortifiées, typique de l'Europe médiévale, n'était pas un phénomène propre à la Sardaigne..



**Fig. 3** - Le château soi-disant « della Fava » de Posada (<http://www.sardegna.digitallibrary.it/index.php?xsl=615&s=17&v=9&c=4461&id=62931>)

À l'époque des Judicats, le territoire sarde était organisé en une cinquantaine de divisions administratives appelées « curatorie ». Le village où résidait le *curator* était le chef-lieu de chacun de ces districts<sup>9</sup>. Au XII<sup>e</sup> siècle, à l'arrivée des Pisans, ces circonscriptions étaient dépourvues de siège principal, à l'exception des capitales des Judicats et des évêchés. À la fin du Moyen-Âge, presque tous les départements accueillaient un château qui était aussi le chef-lieu, prenant le nom du village où résidait autrefois le *curator*. Cela explique le rôle des forteresses bâties par les Pisans : dans les curatorie, c'est-à-dire le lieu du pouvoir civil traditionnel, on installa de nouveaux sièges de pouvoir représentés par les châteaux, dont dépendaient souvent les villages qui, entre autres, étaient également tenus de fournir les hommes pour la garnison. La répartition géographique de ces bourgs indique qu'ils sont situés autour du château, mais pas nécessairement à l'intérieur de la même curatoria. Cela impliquerait l'existence d'une sorte de territoire castral, à l'intérieur duquel la population

---

<sup>9</sup> Cf. BOSCOLO 1978.

dépendait probablement du château, sans toutefois habiter physiquement autour de ce dernier.

Ce système organisé par les Pisans en Sardaigne pourrait être interprété comme une tentative de modifier leur utilisation de l'espace habité, mais la conquête aragonaise de 1325 fit échouer le projet qui, pour différentes raisons, semblait à peine ébauché<sup>10</sup>.

.

---

<sup>10</sup> Cf. POISSON 1989, p. 202-203.



## ■ Crédits

Approfondissement édité par Dr. Maria Grazia Arru

Recherche préliminaire par Dr. Valeria Paretta et Dr. Daniele Corda.

## ■ Bibliographie

SODDU 2013 = A. SODDU, *Incastellamento in Sardegna. L'esempio di Monteleone, Quaderni di Castra Sardiniae*, Hillsborough 2013.

FOIS 2012 = F. FOIS, *Castelli della Sardegna medioevale*, Cagliari 2012.

FLORIS 2008 = G. FLORIS, *Il castello medioevale della Fava (Posada)*, in *Acta historica et archaeologica mediaevalia*, 29, pp. 257-297.

FARRIS 2003 = M. G. FARRIS, *Il fenomeno dell'incastellamento in Sardegna*, in S. CHIRRA, *Aspetti del sistema di fortificazione in Sardegna, Atti degli Incontri sui castelli in Sardegna (2002) dell'Arxiu de tradicions*, Roccas, 2, Oristano 2003, pp. 17-26.

SPANU 2003 = P.G. SPANU, *Un'epigrafe del XIII secolo dal Castrum Montis Regalis*, in A.M. CORDA, *Cultus Splendore. Studi in onore di Giovanna Sotgiu*, 2, Senorbì 2003, pp. 915-929.

POISSON 1990 = J.M. POISSON, *L'erection de chateaux dans la Sardaigne pisane (XIII siecle) et ses consequences sur la reorganisation du reseau des habitats*, in *Actes du colloque international tenu a Najac (France), 1988*, Caen 1990, pp. 352-366.

POISSON 1989 = J.M. POISSON, *Castelli medioevali di Sardegna: dati storici e dati archeologici*, in *Archeologia Medioevale*, XVI, 1989, pp. p. 191-204.

CASULA 1980 = F.C. CASULA, *Castelli e fortezze*, in R. PRACCHI, A. TERROSU-ASOLE, *Atlante della Sardegna*, Roma 1980, pp. 109-113, tav. 40.

BOSCOLO 1978 = A. BOSCOLO, *La Sardegna bizantina e alto-giudicale*, Sassari 1978.

SOLMI 1908 = A. SOLMI, *Un nuovo documento per la storia di Guglielmo di Cagliari e dell'Arborea*, in *Archivio Storico Sardo*, IV, 1908, pp. 193-212.



UNIONE EUROPEA



REPUBBLICA ITALIANA



**REGIONE AUTÒNOMA DE SARDIGNA**  
**REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA**

## La Sardegna cresce con l'Europa



UNIONE EUROPEA

Progetto cofinanziato dall'Unione Europea  
Programma Operativo FESR 2007-2013

FESR - Fondo Europeo di Sviluppo Regionale - Asse I, Linea di Attività 1.2.3.a